

## Travail de maturité 2012

### Directives

- 1- Objectifs du travail de maturité
- 2- Cadre du travail de maturité
- 3- Accompagnement du travail de maturité
- 4- Critères d'évaluation
- 5- Structuration du travail - directives
- 6- Recommandations et directives spécifiques

#### 1- Objectifs du travail de maturité

Chaque élève doit effectuer au cours de sa formation, seul ou en équipe, un travail autonome d'une certaine importance. Ce travail fera l'objet d'un texte ou d'un commentaire rédigé et d'une présentation orale<sup>1</sup>.

Par ce travail, l'élève exerce et démontre son aptitude à questionner un domaine, à analyser et interpréter une situation, à chercher, à évaluer, à exploiter et à structurer l'information, ainsi qu'à communiquer ses idées. Cette communication impliquera obligatoirement les deux formes d'expression écrite et orale.

#### 2- Cadre du travail de maturité

##### 2.1. *Domaine du TM*

Le TM doit se rattacher à un ou plusieurs domaines du plan d'étude ou à des domaines hors plan d'étude pour lesquels un ou plusieurs enseignants montrent des compétences (exemples: astronomie, archéologie, médias, théâtre...)

##### 2.2. *Interdisciplinarité*

Il est souhaitable que le TM soit interdisciplinaire. Cela présuppose la collaboration d'enseignants de différents domaines d'étude.

##### 2.3. *Organisation du TM*

Le TM est organisé sur le modèle du séminaire, combinant une part d'enseignement (introduction et formulation de la problématique, méthodes de travail, recherche

---

<sup>1</sup> RRM Art.10

d'informations...) et une part de travail de recherche des élèves, avec des mises en commun intermédiaires.

#### **2.4. Choix du thème, définition du sujet**

Les **thèmes généraux** sont proposés par les enseignants ou les élèves. Les élèves choisissent un thème, contactent un ou plusieurs enseignants susceptibles de les accompagner dans leur travail, puis déterminent le **sujet spécifique** de leur TM. Le sujet doit obtenir l'aval de l'enseignant ou des enseignants concernés.

#### **2.5. Travail individuel ou en groupe**

Le travail se fait de manière individuelle ou par petits groupes (2-3 élèves). Pour des activités qui le nécessitent, il est possible de former des équipes avec un plus grand nombre d'élèves (notamment pour la musique ou le théâtre).

Lors de travaux menés en groupe, l'enseignant veillera à ce que la contribution de chaque élève soit clairement identifiable.

#### **2.6. Forme du TM**

Le TM est en principe rédigé à l'aide d'un traitement de texte et présenté par écrit puis défendu oralement.

Nombre de pages : 8-12 pages dactylographiées<sup>2</sup> (sans compter la page de titre, la table des matières, les références bibliographiques, ainsi que les illustrations ou les graphiques éventuels).

Le travail de maturité peut se présenter sous une autre forme qu'un texte écrit. Il peut s'agir d'une construction en physique, d'une création artistique en arts visuels, en musique, en multimédia, en français<sup>3</sup>. Dans ce cas, le produit du travail est accompagné d'un commentaire écrit de deux ou trois pages, qui documente la démarche, les hypothèses, les choix, les sources qui ont mené à la réalisation du travail de maturité. Le commentaire comporte une réflexion témoignant d'une prise de distance.

Dans tous les cas, l'élève a également l'obligation de tenir **un livre de bord** témoignant de la démarche suivie, dans lequel sont consignés les résultats intermédiaires, les remarques des enseignants, les documents importants, les réflexions critiques, les hypothèses de travail... Le livre de bord est un instrument indispensable qui permet de suivre l'évolution du TM (cf. évaluation).

**Le texte, ou le commentaire, est produit en 4 exemplaires (dont 1 pour l'élève)**

Le 4<sup>e</sup> exemplaire peut être une simple photocopie en noir/blanc de l'original.

L'élève remet **le formulaire « Attestation d'authenticité »** dûment rempli et signé

---

<sup>2</sup> Une page compte environ 500 mots ou 2500 caractères

<sup>3</sup> Quelques exemples: construction d'un robot, conception d'une peinture, sculpture, bande dessinée, photographie, restauration d'une œuvre, composition, création d'un CD, réalisation d'une vidéo, d'un court métrage, d'une émission, d'un reportage, écriture d'une nouvelle, d'un recueil de poèmes ou autre chose encore.

en même temps que les 4 exemplaires de son TM.

Simultanément à la remise de son travail définitif, l'élève envoie à son maître accompagnant **une version électronique de son travail** (en fichier attaché, dans un format Word ou PDF, expurgée de toute image et de tout graphique, et rendue anonyme). Le maître accompagnant est responsable de soumettre le TM à un système de détection informatique du plagiat.

Enfin, l'élève envoie à l'adresse <info@gfbienne.ch> une **feuille de résumé (formulaire)** comprenant le titre exact, son nom et sa classe, le nom de l'accompagnant, ainsi qu'un bref descriptif des contenus du TM. Ce **résumé** s'adresse aux élèves des classes de 2<sup>e</sup> et doit leur permettre de s'orienter au moment du choix des présentations auxquelles ils assisteront.

### **2.7. Période et durée du travail de maturité**

Le TM est accompli par les élèves entre le début du 2<sup>e</sup> semestre du degré 11 et la fin du 1<sup>er</sup> semestre du degré 12.

Estimation du temps de travail à investir : 60-80 heures.

### **2.8. Présentation du TM**

Le travail de maturité est défendu oralement devant un jury. La présentation comporte un exposé des enjeux et des résultats, ainsi qu'une discussion avec les membres du jury.

Durée : 15 minutes

**La présentation orale conclut le travail de maturité.**

### **2.9. Évaluation**

a) Le livre de bord: le livre de bord permet au jury de mieux comprendre la démarche suivie par l'élève, ses hésitations, ses choix... En cela, il est un instrument important de l'évaluation.

b) Le jury: le jury d'examen est composé d'au moins deux membres du corps enseignant. Le ou les enseignants ayant accompagné le TM font automatiquement partie du jury.

c) La note: la note du TM intervient comme note de promotion à la fin du 1<sup>er</sup> semestre du degré 12.

d) Poursuite de la formation et accès aux examens de maturité: l'acceptation du TM représente une condition indispensable à la poursuite de la formation gymnasiale et à l'accès aux examens de maturité. Un refus du travail de maturité entraîne aussi, de facto, une exclusion de la formation, comme le laisse clairement entendre l'art. 11, chiffre 4 de l'ODEM, version du 27 mai 2008, qui dit que « **si des notes de bulletin déterminantes pour la promotion font défaut sans justes motifs, l'élève doit renoncer à la formation.** » Le TM doit être reçu, présenté et évalué pour que l'élève obtienne le droit de poursuivre et d'achever ses études.

e) Certificat de maturité : le certificat de maturité contient le titre et la note du TM. Cette note est prise en compte pour déterminer la réussite ou l'échec final aux examens de maturité.

### **3- Accompagnement du travail de maturité**

#### **3.1. Principe**

La responsabilité pédagogique et scientifique incombe exclusivement au corps enseignant de l'école. Pour cette raison, le maître accompagnant et l'élève s'assurent que le résultat de chaque entretien fait l'objet d'un « protocole de travail » (constat de l'état d'avancement du travail, conseils, consignes, remarques critiques, échéances). Le maître accompagnant et l'élève conservent chacun un exemplaire de ces protocoles. Ces documents revêtent une importance cruciale lorsque l'évaluation finale est contestée ou dans le cas où le travail de maturité est refusé. Ils permettent en effet de documenter les manquements qui auraient amené à une telle issue.

#### **3.2. Suivi pédagogique**

Le suivi peut être défini comme l'art de garder la bonne distance. L'élève doit apprendre l'autonomie, mais il ne dispose pas encore de tous les moyens pour l'atteindre. Le maître accompagnant doit donc observer sans intervenir trop rapidement, sans abandonner non plus l'élève à ses doutes et à ses difficultés.

Le nombre de rencontres varie bien sûr en fonction de la nature du travail et du degré d'autonomie de l'élève, mais de 5 à 10 entretiens par TM doivent avoir lieu entre maître accompagnant et élève.

Le maître accompagnant et l'élève prennent connaissance des exigences et des contraintes légales concernant la réalisation des travaux de maturité; ils veillent à ce qu'une problématique soit clairement identifiée et posée par l'élève.

La tenue régulière du livre de bord est, dans la perspective du suivi pédagogique, de première importance. Le livre de bord est un témoin privilégié de la démarche telle qu'elle est perçue par l'élève. Il représente à ce titre un instrument d'évaluation formative de premier ordre. Grâce à lui, l'accompagnant et l'expert peuvent reconstituer l'évolution de la démarche et mieux comprendre l'opportunité ou non des choix de l'élève.

### 3.3. Déroulement

Degré 11 / 1 <sup>er</sup> sem.	Phase 1: choix du thème - définition du sujet
<i>janvier</i> <b>orientation</b> <b>→ 19 janvier 2012</b>	a- <u>information par la direction et les enseignants</u> : directives et catalogue des thèmes. b- <u>entretiens</u> : les élèves peuvent prendre contact avec les enseignants pour s'orienter et choisir leur sujet.
Degré 11 / 2 <sup>e</sup> sem.	Phase 2 : introduction et développements
<i>février</i> <b>inscription</b> <b>→ 10 février 2012</b>	a- <u>choix définitif</u> : les élèves doivent obtenir l'accord du ou des enseignant/s qui accompagneront leur travail. b- <u>inscription</u> : délai impératif pour l'inscription <u>sur formulaire ad hoc</u> (à faire signer par l'accompagnant)
<i>février - avril</i> <b>introduction</b>	a- <u>1<sup>ère</sup> séance</u> : introduction par le / les enseignant/s constitution du livre de bord b- <u>planification</u> : organisation générale du travail et fixation des délais c- <u>problématique</u> : l'enjeu essentiel de cette phase est la définition d'une problématique claire et délimitée d- <u>recherche documentaire</u> : cours de la bibliothèque e- <u>informatique</u> : introduction aux outils informatiques
<i>avril - juin</i> <b>développement</b>  <b>plan définitif du TM</b> <b>→ fin juin 2012</b>	a- <u>développement</u> : phase de recherches, mais aussi d'approfondissements, essais de rédaction... b- <u>informatique</u> : accompagnement personnalisé par les enseignants en informatique. c- <u>semaine de juin</u> : durant les examens oraux, les élèves disposent de 4 jours pour leur TM. <u>plan du travail</u> : le plan tient compte de l'évolution du travail, des remarques des accompagnants, des changements éventuels d'orientation. <u>Il doit être remis par écrit avant les vacances.</u>

Degré 12 / 1 <sup>er</sup> sem.	Phase 3: réalisation et rédaction définitive
<i>août – octobre</i>  <b>remise du document final</b> <b>→ <u>18 octobre 2012</u></b>	a- <u>réalisation</u> : avancement des travaux b- <u>premier jet</u> : une première version est remise avant le voyage de maturité c- <u>rédaction définitive</u> : rendu du document final
<i>octobre – novembre</i>  <b>remédiation éventuelle</b>	d- <u>Possibilité de remédiation</u> : une remédiation ne peut être offerte que pour les raisons suivantes : - en cas de risque préalablement documenté de refus du TM, - en cas de graves défauts formels (orthographe et langue, citations incorrectes, références inexistantes, mise en forme inacceptable).  L'accompagnant dispose d'au maximum 10 jours pour signifier à l'élève un délai de remédiation d'une durée maximale de 15 jours. Chaque octroi de remédiation doit être préalablement signalé à la Direction.
Degré 12 / 1 <sup>er</sup> sem.	Phase 4: présentation et évaluation
<i>décembre</i>  <b>présentation du TM</b>	Présentation orale devant un jury et évaluation définitive

#### 4- Critères d'évaluation

##### 4.1. Principes

L'évaluation doit se référer aux objectifs définis au point 1 des présentes directives et tenter de mesurer dans quelle proportion l'élève est parvenu à les atteindre.

L'évaluation d'un TM est faite de façon globale et n'est communiquée à l'élève qu'à la fin de l'ensemble du processus. L'évaluation tient en particulier compte de la qualité de la démarche, du travail écrit ou/et pratique, de la présentation orale dans une pesée des éléments pertinents choisie par le maître accompagnant.

Les critères d'évaluation exposés ci-après ne forment pas une grille exhaustive, mais ont pour but de mettre en évidence la diversité des aspects pouvant entrer en ligne de compte lors de l'évaluation, respectivement d'une autoévaluation.

Il est à noter que l'enjeu du TM se situe plus dans la démarche que dans le résultat final, quand bien même celui-ci sert de base à la discussion lors de la présentation orale.

- 4.2. Démarche:** la démarche rend compte d'une part du degré d'appropriation par l'élève de la thématique choisie, d'autre part de sa gestion du travail dans la durée et de l'ensemble des mesures prises pour mener à bien son TM (voir pts 3.2, 6.1 et 6.2 des présentes directives).
- 4.3. Problématique:** une claire définition et une bonne délimitation de la problématique permettent de réaliser un travail de maturité sur des bases solides.
- 4.4. Construction:** une structure claire permet au lecteur de s'orienter plus facilement, d'avoir une vue synthétique du travail.
- 4.5. Contenu:** la pertinence de l'argumentation, la précision et la qualité de l'expression, la justesse des affirmations, apportent la preuve que l'élève a su utiliser et intégrer les informations et mener à bien une réflexion personnelle sur le sujet choisi.
- 4.6. Mise en forme:** par une mise en page soignée et au service de la lisibilité, par un choix d'illustrations complétant intelligemment le texte, la présentation graphique donne envie au lecteur de prendre connaissance du travail.
- 4.7. Mesures d'accompagnement:** le TM doit être conforme aux directives (particulièrement pt 2.6 et pt 5). Le respect des échéances et la tenue du carnet de bord font également partie des exigences.
- 4.8. Présentation orale:** la présentation orale permet à l'élève de revenir sur les points saillants de sa démarche et de démontrer sa capacité à prendre une distance critique.

Dans le cas d'un TM pratique ou créatif, l'élève veillera tout particulièrement à la qualité de présentation du dossier (montage des esquisses, documents divers, brefs commentaires...).

## 5- Structuration du travail - directives

- 5.1. Plan du travail :**
- |                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| a. Titre              | e. Conclusion              |
| b. Table des matières | f. Bibliographie           |
| c. Introduction       | g. Liste des illustrations |
| d. Développement      | h. Annexes                 |

**5.2. Explications :**

- a. Titre - la page de titre comprend, en plus du titre du travail, le(s) nom(s) du/ des auteurs, du/des enseignants responsables et la date de remise.
- b. Table des matières - la table des matières permet de comprendre clairement les articulations du travail, avec mention des parties

- (chapitres...) et numéros de pages correspondants.
- c. Introduction - l'introduction expose les grandes lignes du travail, les enjeux et les méthodes.
  - d. Développement - c'est le cœur de l'ouvrage ; les chapitres se suivent pour répondre à la question principale, les illustrations sont informatives et contribuent à rendre le travail plus attrayant.
  - e. Conclusion - les résultats du travail sont résumés dans la conclusion, qui est également le lieu d'un bilan personnel.
  - f. Bibliographie - à rédiger selon les indications du support de cours « Recherche documentaire »<sup>4</sup> de la bibliothèque, disponible sur le site de l'école.
  - g. Liste des illustrations - indications de la provenance exacte / pour des reproductions de tableaux ou d'œuvres d'art: auteur, technique, format, date de création et lieu de conservation.
  - h. Annexes - liste des documents livrés avec le travail.

Dans le cas d'un TM pratique ou créatif, le commentaire (2-3 pages) couvre les points a, c, e, f et h, le développement étant le travail lui-même accompagné du dossier.

## **6- Recommandations et directives spécifiques**

- 6.1.** Le TM doit garder des dimensions modestes. C'est plus la démarche que le résultat final qui compte. À cet égard, on ne saurait trop répéter l'importance du livre de bord.
- 6.2.** La planification du travail est très importante: les travaux à l'extérieur (expérimentations, observations in vivo, tournage, et autres activités), les opérations de mise en page à l'ordinateur, les travaux en laboratoire (sciences expérimentales ou labo de photo), les travaux en studio (enregistrement, mixage, montage), la recherche d'informations (Internet), etc. prennent beaucoup de temps. La maîtrise de ces divers facteurs entre clairement dans l'évaluation du TM (voir pt. 4.2 des présentes directives).
- 6.3.** Le TM ne doit pas revêtir le caractère d'un travail universitaire.
- 6.4.** La présentation orale du TM doit être préparée soigneusement.
- 6.5.** Afin d'éviter la perte d'une partie ou de la totalité du travail lors de sa retranscription à l'ordinateur, il est recommandé de réaliser régulièrement des copies de sécurité sur

---

<sup>4</sup> [http://www.gfbienne.ch/fr/notre\\_ecole/documents/Bibliotheque.490](http://www.gfbienne.ch/fr/notre_ecole/documents/Bibliotheque.490), Document *Recherche documentaire - support de cours*, chap. *Comment rédiger votre bibliographie*

des supports périphériques (clés USB, etc.).

- 6.6.** Il est interdit de reproduire tout ou partie d'un cours ou d'un travail réalisé par autrui. Il est par contre bienvenu de citer une expression, une phrase ou un bref extrait tirés des ouvrages qui ont été consultés. Les règles de l'honnêteté intellectuelle (citation des sources) doivent alors impérativement être respectées. Toute tentative de plagiat sera sanctionnée. Il est à noter qu'un cas de plagiat grave peut entraîner le refus du TM. Le plagiat n'étant pas un juste motif, l'élève doit, le cas échéant, renoncer à la formation gymnasiale. En ce qui concerne la forme des citations, le cours « Recherche documentaire » de la bibliothèque est l'instrument de référence à utiliser.<sup>5</sup>
- 6.7 Informatique:** les enseignants en informatique seront à la disposition des élèves pour les aider dans les différentes étapes de leur travail: recherche d'informations (Internet et CD-ROM), scanner, traitement de texte...
- 6.8. Sciences expérimentales:** pour des raisons de sécurité, la présence d'un enseignant est obligatoire lors des travaux en laboratoire.
- 6.9. Langue étrangère:** pour les travaux réalisés en langue étrangère, l'élève a le choix entre:
- une rédaction du texte et une présentation orale en langue étrangère
  - une rédaction du texte en français comprenant une partie en langue étrangère (par exemple: page de présentation / analyse de texte ou d'un passage clé / commentaire d'un document) et, d'entente avec l'enseignant responsable, une présentation orale en français et/ou en langue étrangère.
- Dans les deux cas, toutes les citations se feront en langue étrangère

---

<sup>5</sup> [http://www.gfbienne.ch/fr/notre\\_ecole/documents/Bibliotheque.490](http://www.gfbienne.ch/fr/notre_ecole/documents/Bibliotheque.490), Document *Recherche documentaire - support de cours*, chap. *Citations et sources*